



VSF

NAO RENAULT 2023

(Negociation annuel obligatoire)

Dans un contexte de profondes transformations de Renault d'une part, d'inflation forte et durable d'autre part, la CFDT s'engage.

Après consultation des sections la CFDT c'est positionné à 66% pour , notre signature permettras de veiller a l'applications des mesures annoncées...

Pour résumer :

- **5% de budget lié aux mesures salariales 2023,**
- **2,5% de budget complémentaire** lié au soutien de pouvoir d'achat, soit 700€ pour 2023,
- Des **taux de couvertures identiques** pour les populations femmes et hommes quelle que soit la catégorie sociale professionnelle (revendication CFDT),
- Un calendrier 2023 qui permettra aux salariés de percevoir tous les mois, une mesure financière (AGS, AI, Prime, Allocation, Intéressements).

En ayant paraphé cet accord, la CFDT tient à rappeler à l'entreprise que par notre engagement nous veillerons attentivement au déploiement des mesures annoncées en commission de suivi, et que nous porterons, le cas échéant, une revendication de soutien supplémentaire au pouvoir d'achat des salariés pour 2023 si l'inflation perdure.

Cet engagement pour la signature ne doit pas laisser comprendre à certains que ce résultat a été obtenu facilement. Pour rappel, ces NAO 2023 ont quand même débuté avec un budget de 4%, pour aboutir, après 10h de négociation ardue (entrecoupée de multiple temps morts) à un budget finalement de 7,5% !

Cela démontre, une fois de plus, à quel point les organisations syndicales sont vraiment nécessaires dans l'entreprise, afin de porter et défendre les revendications des salariés en négociation.

Sans les organisations syndicales et sans dialogue social, nul doute que le budget alloué aurait été nettement plus faible.

MAIS ATTENTION AU MIRAGE !

En effet, si l'on y regarde de plus près pour ce qui concerne réellement les salaires, on déchantre quelque peu. Pour la population APR, les mesures se composent d'une augmentation générale des salaires (AGS) de 4 % et d'une partie en augmentation individuelle (AI) et promotion de 1 %. Pour les ETAM, les mesures se composent d'une AGS de 3 % et d'une part d'AI de 2 %. Cela constitue une enveloppe de hausse des salaires de 5 %, même si tous les salariés ne verront pas la même chose sur leur feuille de paie. Certains pourront en effet bénéficier d'une AI de 3 % par exemple pour un total d'augmentation de 6 ou 7 % selon que l'on soit APR ou ETAM. D'autres ne bénéficieront que de l'AGS de 4 ou 3 %. Seuls ceux qui bénéficieront d'une AI suffisante verront leur pouvoir d'achat préserver sur la durée face à une inflation qui se sera établie à 6,2 %.

La direction propose une prime de 700 € pour arrondir son chiffre à 7,5 % mais celle-ci, par principe n'est pas pérenne ET ne contribue à soutenir notre système social !

Point positif cependant, il s'agit de la première négociation salariale où l'on discute de la situation des cadres. 1/3 des cadres bénéficieront de la même PPV (pouvoir d'achat), et la part variable sera augmentée en moyenne de 2 points, passant de 6 % pour 100 % des objectifs à 8 %. Dans l'absolu, ce chiffre de 7,5 % est parmi le plus élevé de ces 30 années, mais la situation économique est aussi une singularité de ces 40 ans dernières années. Si ce résultat a été obtenu après plus de 10 h de négociation, c'est parce que la direction est arrivée avec une première copie inacceptable.

Rappel du calendrier des mesures négociées au titre de la NAO 2023 :

	APR	ETAM	Cadres
Janvier	résultats intéressements locaux 22*		
	Attribution actions 22		
Février	Prime soutien pouvoir d'achat (1 ^{er} versement) – 400€		
	Augmentation générale		
Mars	résultats intéressement Groupe 22		
Avril	Mesures individuelles		
		Prime de perf.	Part Variable
Juin	Allocations vacances		
Juillet	avances intéressements locaux 23*		
Septembre	avances intéressements locaux 23*		
Octobre	Prime soutien pouvoir d'achat (2 ^{ème} versement) – 300€		
Novembre	Allocations fin d'année		
Décembre	Plan actionnariat 2023		

*Microsoft Teams Intéressement local indicatif, varie selon établissement

PRIME INTERESSEMENT LOCAL DE VSF : 1300€ versés sur la paie de Février

Nous avons insisté pour que les objectifs soient au maximum locaux, merci à tous de votre engagement.

Contact VSF : damien.heuvet@renault.com , jean-francois.bocqueho@renault.com, thierry.tebibi@renault.com